



Séance du Conseil municipal d'Avusy du 31 janvier 2017

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Serge GUINAND, vice-président Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Olivier JUNGO M. Daniel MENETREY M. Claude-André MEYER	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	Mme Wanda STRYJENSKA
Excusé	M. Joël PÜRRO		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibération**
- D 01-2017 P Modification des statuts de l'ORPC Champagne
5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
 - Octroi en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 200'000.- à la construction d'une nouvelle halle de curling
 - Octroi en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 7'000'000.- à la reconstruction du Théâtre de Carouge
 7. Communications des commissions
 8. Fixation des dates des prochaines commissions
 9. Questions et divers



La séance est ouverte à 20h00, par M. Patrick FISCHLER, président.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2016

M. GUINAND : page 5 point 2.3 : se pose la question si des mots manquent dans cette phrase ; page 9 point 6.3 : aimerait remplacer le nom de la personne par « une députée » et rajouter un d à Guinand.

Les conseillers n'ont plus de remarques à apporter, le procès-verbal est accepté avec ces corrections à l'unanimité des membres présents (11).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Ouverture retardée des quatre douanes

M. JEMMELY a assisté à une séance avec M. BARTHASSAT et des représentants des douanes suisses et françaises : il s'agirait d'une ouverture à 8h30 des quatre douanes entre Crache et Chancy. Pas de propositions du côté des représentants français. Les représentants suisses lancent des pistes : création d'une voie de covoiturage vers Bardonnex, accessible aux véhicules avec un minimum de deux passagers. Aucune loi actuelle ne permettrait toutefois de mettre en place une telle mesure, dont le contrôle sera pour le surplus difficile. La prochaine réunion est prévue après Pâques.

3.2 Suppression des tolérances communales en matière de levée gratuite des déchets urbains incinérables

M. JEMMELY explique qu'une séance d'information a été tenue la semaine dernière afin d'informer les entreprises de leur devoir, dès le 1^{er} janvier 2017, de payer l'évacuation de leurs déchets incinérables. La commune propose une taxe de CHF 50.- par employé et par an, avec une exemption de taxe pour les entreprises ne se composant que d'un employé, ainsi cela reste raisonnable pour les microentreprises et répond à la demande du Canton.

Un contrôle par l'entreprise de ramassage d'ordures CHEVALLEY est prévu afin de savoir si les entreprises trient bien leurs déchets et ainsi réduisent leurs quantités d'incinérables.

Il est à noter que d'autres communes ont catégoriquement refusé de ramasser les ordures des entreprises, obligeant celles-ci à « pucer » leurs containers, à les fermer à clé et à payer pour la levée de leurs incinérables.



3.3 Accès au grand livre de comptabilité

M. JEMMELY rappelle que M. Christian ETIENNE, qui souhaite avoir un accès complet au grand livre comptable, a entamé une procédure par-devant la Cour de justice. Le 29 novembre 2016, cette juridiction a estimé que le grand livre est un document comme un autre et doit être accessible à tous.

L'ACG et le Service de surveillance des communes ont été consultés et sont quant à eux d'avis qu'il s'agit d'un document de travail qui doit être limité aux conseillers municipaux et aux organes de contrôle des comptes. La commune se pose la question du but recherché par le demandeur et vu les problèmes tant pratiques que de fond soulevés par sa requête, a décidé de recourir au Tribunal fédéral contre la décision de la Cour.

3.4 Révision du plan directeur cantonal 2030 et développement de Bernex

M. JEMMELY indique que M. Cyril HUGUENIN, conseiller administratif de Bernex, a initié une réunion pour débattre du plan directeur cantonal, avec des intervenants des services de l'Etat, et invite les conseillers municipaux intéressés le 1^{er} mars 2017 à Bernex pour une présentation-discussion. Cette réunion aura lieu à 18h30, durera environ 1 heure et un temps sera réservé pour les questions.

Le Conseil et l'Exécutif sont intéressés par cette séance, qui touchera aussi la commune (par exemple pour les transports publics).

3.5 Chemin de Néry

M. GOY informe les conseillers que le bas du chemin de Néry finit en sentier pédestre et est dévasté par les ruissellements. L'entreprise sociale RÉALISE a été mandatée pour sa réfection : elle y a construit des marches et a ainsi stabilisé ce passage.

3.6 Présentation de l'Association des Communes Genevoises

M. GOY observe la méconnaissance de cette institution, raison pour laquelle il a invité son président, M. Thierry APOTHELOZ, à présenter l'association à tous les élus de la Champagne le 23 février 2017 à 20h30 à la salle communale de Sézegnin, afin de faire mieux connaissance avec cette institution et savoir à quel niveau les décisions se prennent.

3.7 Répartition des tâches entre le canton et les communes

M. FLECK explique que le 1er janvier 2017 sont entrés en vigueur les premier et deuxième trains de mesures relatives à la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes. Elles concernent en particulier le parascolaire, la politique en faveur des personnes âgées, l'action sociale, la mobilité et la politique culturelle, avec des implications aussi bien administratives que logistiques et financières. Cela a fait l'objet d'une circulaire de la Surveillance des communes avec un préambule sur le rappel des enjeux. Elle sera annexée au procès-verbal de cette séance.

3.8 Semaine de la démocratie

M. FLECK indique que la semaine de la démocratie aura lieu du 15 au 23 septembre. Diverses manifestations sont d'ores et déjà prévues, en particulier par l'Etat et la Ville de Genève. Les communes ont été invitées à participer en organisant un événement de leur choix. Les



propositions émanant de nos conseillers seront les bienvenues. M. FLECK suggère une piste : une confrontation entre les visions de la démocratie et de la politique des citoyens «chevronnés» et des jeunes... peu enclins à voter !

3.9 Modification des gardes de préservation

M. FLECK : réunie récemment, la commission de la sécurité de l'ACG a été appelée à donner un préavis sur une modification de la directive relative aux «gardes de préservation» (gardes de salles) par les sapeurs-pompiers communaux lors de certaines manifestations. Elle vise en particulier à réduire les exigences pour alléger la tâche des pompiers. Il en ressort notamment qu'il appartient à la commune de décider s'il doit y avoir garde ou non, sur la base de la directive, et non au commandant des sapeurs-pompiers. Le préavis a été voté avec plusieurs abstentions, dont celle de M. FLECK, qui estime que la directive laisse planer un certain flou sur les missions et responsabilités respectives de la commune, des pompiers et des organisateurs de la manifestation.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Délibération 01-2017 P : modification des statuts de l'ORPC Champagne

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des membres présents (11 oui). Après quoi le président donne la parole à **M. FLECK** pour quelques explications.

Celui-ci rappelle que, jusqu'au milieu des années 90, il y avait à Genève une organisation de protection civile par commune. Puis a été décidé un premier train de régionalisation, en visant des bassins de population d'environ 20 000 habitants. Les organisations intercommunales qui en ont résulté sont régies par des statuts. Datant de 1994, ceux-ci devaient être revus pour être adaptés à des modifications de terminologie et de la loi sur la protection civile. Pour la Champagne (les sept communes + Bernex et Confignon), cette adaptation a été confiée à un groupe de travail, puis validée avec quelques modifications par tous les magistrats en charge de la sécurité. Les nouveaux statuts devaient être adoptés par les Conseils municipaux de toutes les communes d'ici à fin février. Alors que deux communes les avaient déjà votés et que toutes les autres s'apprêtaient à le faire, on a appris que la commission ad hoc de Bernex avait soulevé un certain nombre d'oppositions de détail, qui allaient nécessiter de remettre partiellement l'ouvrage sur le métier avant de revenir devant les conseillers.

Dans ces conditions, **M. FLECK** propose un ajournement du vote sur cet objet jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal. Il espère que, d'ici là, une version revue aura pu faire l'unanimité des commissions et des Conseils ! Les conseillers seront tenus informés de la suite donnée à ce dossier.

L'ajournement est voté à l'unanimité (11 oui) des membres présents.

5. Propositions de motions et de résolutions

Aucune.



6. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

Le vice-président prend temporairement la présidence afin que le président puisse s'exprimer.

M. FISCHLER explique qu'il y a eu clairement une erreur de gestion de la part de l'architecte et du constructeur qui ne devrait pas être « épongée » par le Fonds intercommunal. La société coopérative Curling Tivoli a bénéficié d'une mise à disposition de la parcelle pour son «curling center» à Sous-Moulin en échange de droits de superficie et avait des fonds propres lui permettant de mener à bien son projet. Les subventions intercommunales ne devraient pas être utilisées lors d'une mauvaise gestion.

M. HUTIN acquiesce mais dit qu'il faudra bien finir ce bâtiment.

M. FISCHLER rajoute qu'en vendant son bâtiment, elle avait bien assez pour ce projet.

M. GOY souligne que les CHF 200'000.- demandés au FI ne représentent qu'une infime partie de ce que la société coopérative Curling Tivoli doit ; c'est également une manière d'éviter qu'elle ne disparaisse de Genève. Les communes sont en faveur du maintien de cette activité sur le canton et toutes les autres procédures ont été, semble-t-il, épuisées par les assurances.

M. GUINAND souligne que le 27 septembre 2016, on avait voté une subvention sportive bien légère par rapport à celle de la culture qui se chiffre en millions. Le sport n'est pas privilégié au sein du FI.

M. FISCHLER n'approuve pas l'idée d'éponger un déficit dû à une mauvaise gestion. Bien trop d'exemples de clubs sportifs ayant dépassé leur budget existent, et au lieu de dire « stop » on sauve le club avec l'argent public.

M. HUTIN fait remarquer à quel point les budgets supplémentaires ont débloqué des situations et permis la pratique d'un sport.

- Vote pour l'octroi en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr 200'000.- à la construction d'une nouvelle halle de curling :

5 oui / 2 non / 4 abstentions.

- Vote pour l'octroi en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 7'000'000.- à la reconstruction du Théâtre de Carouge :

6 oui / 1 non / 4 abstentions.

7. Communications des commissions

7.1 Commission travaux

Aucune.



7.2 Commission économie et agriculture

M. GUINAND relève que les entreprises ne se sont pas offusquées du montant de la taxe d'évacuation des déchets, mais il faudra contrôler.

7.3 Commission environnement

M. JUNGO annonce qu'une séance d'information sur le terrain sera organisée pour la renouée du Japon, afin de tout savoir sur cette plante envahissante. Ce sera le samedi 13 mai à 9 heures au reposoir.

M. GOY souligne le but de la commune à long terme visant à ne plus utiliser de pesticides.

7.4 Commission économie

Aucune.

7.5 Commission sociale, scolaire, civisme et sécurité

Mme CERUTTI informe qu'une séance de jeux est prévue afin d'initier les jeunes à deux sports d'équipes, sans risques, mal connus : le Tchoukball et le Kin-Ball. La date n'est pas encore fixée.

7.6 Commission ad hoc terrains Portier

Aucune.

7.7 Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA

M. GUINAND indique qu'il reste toujours en discussion avec une députée du Grand Conseil. Notre commune n'a pas été entendue. S'il n'y a pas d'opposition, alors la commune ne peut pas être réentendue. Dans ce cas, seul un courrier aux chefs de groupe peut être utile. Il n'y a pour le surplus rien d'agendé au niveau du Grand Conseil pour le moment.

M. JEMMELY ajoute que la commune de Genthod nous encourage dans notre volonté de ne pas déclasser ces terrains.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Commission travaux aménagement : 23 février 2017 à 19h
- Commission environnement : 6 mars 2017 à 20h30
- Commission sociale : 27 février 2017 à 20h
- Commission finance : pas de date pour l'instant
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : pas de date pour l'instant
- Commission ad hoc terrains Portier : 22 février 2017 à 18h30
- Commission économie et agriculture : après la prochaine séance du Conseil (questionnaire aux entreprises à finaliser)



9. Questions et divers

- 9.1 **M. MENETREY** demande si quelque chose a été fait pour les trois luminaires qui ne fonctionnent pas aux sorties du village de Sézegnin ?

M. GANGLOFF prendra contact avec **M. MENETREY** pour dresser la liste des luminaires qui ne fonctionnent pas.

- 9.2 **M. GUINAND** demande que la date de la sortie des aînés soit annoncée au plus tôt.

Mme CERUTTI ajoute qu'elle aimerait aussi connaître cette date afin de pouvoir se libérer.

- 9.3 **M. HUTIN** demande où en sont les solutions pour les bennes à déchets de jardin ?

M. GOY dit que la solution sur les terrains Portier est provisoire. Et que les dépôts des déchets de jardin doivent être prévus dans le nouvel aménagement, à discuter avec les devis déjà faits. La commission travaux et aménagement doit s'y pencher et prendre une décision. Un cahier des charges est en train d'être écrit et sera inclus au projet. La question de l'accès à ces bennes de plusieurs côtés afin de bien les remplir tout en respectant les normes de sécurité sera également traité.

Mme CERUTTI souligne que quand il pleut, l'accès sur les côtés en terre est glissant.

M. MENETREY demande si des barrières amovibles pourraient assurer la sécurité sur les côtés qui restent accessibles ?

La commission travaux doit reprendre le dossier pour répondre à toutes ces questions.

- 9.4 **M. FLECK** a observé que dans la rubrique «Près de chez vous» des dernières éditions du périodique « Nouvelles », des informations relatives à des manifestations organisées à Avusy comportaient des lacunes ou des erreurs. Renseignements pris, le journal se fonderait exclusivement sur le site internet de la commune. Il conviendrait donc que tous ceux qui sont actifs dans l'organisation de telles manifestations (élus et sociétés locales) et qui souhaitent les voir mentionnées dans ce journal communiquent au secrétariat de la mairie les informations essentielles (thème, lieu, dates et heures) afin qu'elles soient transmises.

- 9.5 **M. GOY** annonce qu'il ne pourra malheureusement pas participer à la Course du coteau (4 km) qui se tiendra le 29 avril 2017 et demande qui, parmi les conseillers, pourrait assurer une participation.

M GUINAND souligne que ce même jour est aussi prévue la « Rando du coteau » (5 km) avec dégustation dans les caves !

- 9.6 **M. BUBLOZ** remercie pour les cartes de vœux.

- 9.7 **M. GANGLOFF** rappelle aux présidents des commissions l'importance de transmettre au secrétariat les procès-verbaux des commissions, ceux-ci pouvant être de simples procès-verbaux décisionnels. Pour simplifier la tâche des présidents, il distribue par ailleurs un modèle de liste de présences à glisser dans la boîte aux lettres de la mairie après la séance, qui permettrait d'établir rapidement et sûrement les décomptes des jetons de présence.



- 9.8** **M. FISCHLER** boucle les dernières réservations pour la sortie du 25 mars 2017 et fera parvenir le programme aux inscrits.

La séance est close à 21h25.

Le président

Un conseiller

Le secrétaire